

## EXERCICE D'EVACUATION

### **Objectifs Opérationnels :**

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- Structurer le personnel dans l'organisation d'une évacuation
- Vérifier la réaction du personnel face à une évacuation dans un établissement lors d'une alerte.

### **Public concerné :**

- A tout le personnel de l'entreprise

### **Prérequis particulier :** Aucun

### **Durée :** entre 1 heure et 2 heures.

### **Effectif :** l'ensemble du personnel

### **Maintien des connaissances :**

Un recyclage est préconisé tous les 6 mois

### **Méthodes pédagogiques :**

- Le formateur simule un départ de feu
- Le formateur observe les réactions du personnel présent
- Le formateur rend compte à l'issu de l'évacuation

### **Moyens pédagogiques :**

- Générateur de fumées froides (sur demande) : sans danger pour les personnes, totalement sécurisé, sans odeur, propre et ne génère pas de pollution.
- Compte rendu écrit (envoyé sous huit jours).

### **Moyen d'évaluation et validation :**

Mise en situation pratique basée sur la thématique enseignée.

Une attestation de fin de formation permettant de valider les compétences acquises.

### **Modalités et délais d'accès et contact :**

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de :

Carole LAIR : [c.lair@pfc-formation.fr](mailto:c.lair@pfc-formation.fr) Tél .06 15 12 56 23

Estelle CUNY : [e.cuny@pfc-formation.fr](mailto:e.cuny@pfc-formation.fr) Tel : 06 21 33 32 08

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès : selon le planning

Référent administratif :

Mme Carole LAIR [Tel : 06.49.67.45.02](tel:06.49.67.45.02)

Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:06.12.21.21.36)

Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:06.12.21.21.36)

### PROGRAMME DE L'EVACUATION

#### EXERCICE D'EVACUATION REEL

(Les Sapeurs-Pompiers sont prévenus au préalable par vos soins)

- Enfumage d'une pièce ou des locaux au moyen d'un générateur de fumées froides sur demande, à préciser lors de la commande (ne laisse pas de trace et sans danger).
- Alerte aux services de secours et déclenchement de l'alarme (par vos soins).
- Mise en route du signal d'alarme (SSI) au moyen de déclencheurs manuels ou de la détection incendie (par vos soins).
- Evacuation ou mise en sécurité des résidents.
- Contrôle de l'évacuation effective et vérifications de sécurité (fenêtres et portes fermées, non utilisation des ascenseurs, etc....).
- Débriefing de l'évacuation avec l'ensemble du personnel avec rappel des consignes de sécurité (ne pas fumer, ne pas utiliser les ascenseurs, etc....).
- Possibilité de maquiller une victime pour simuler une brûlure, une plaie, une hémorragie, une personne inconsciente (sur demande) etc...
- Rappel des consignes de sécurité et de prévention.
- Analyse de l'évacuation.
- Recherche des axes d'amélioration.
- Reconnaissance et identification des itinéraires d'évacuation, des difficultés de parcours et des points de rassemblement.
- Retour d'expérience des responsables d'évacuation, des guides et serre-files.

#### ORGANISATION

Choix des dates laissé à l'initiative du service demandeur.

Visite préalable du site avec le responsable de sécurité.

Visite d'établissement avec repérage des organes de sécurité.

Le compte rendu de l'évacuation sera envoyé au service demandeur.

**Observation :** tous nos exercices pratiques se déroulent sous la responsabilité du client à qui il appartient de nous indiquer les conditions particulières (risques de propagation d'un incendie dont notre formateur n'aurait pas eu connaissance).

#### Rappel des articles du Code du travail :

##### Art. R.4227-39

- La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.



Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.